

## **Entretien avec Monsieur EL NOUCHI, Délégué général des DIRECCTE**

*L'UNSA- Itefa, en l'occurrence Brigitte PINEAU et Martine NOULIN, a été reçue par Marc EL NOUCHI le 9 mars 2011 pour un premier entretien dans ses nouvelles fonctions puisque depuis notre dernière rencontre le décret sur les attributions de la délégation générale des DIRECCTE et sa nomination sont parus au JO.*

Il était accompagné de Jean Le GAC, directeur du travail et ancien directeur de l'action sociale chez Siemens, responsable du pôle RH et de celui qui sera son adjoint, ancien DUT 80, plus spécialement chargé de l'encadrement supérieur (postes fonctionnels des DIRECCTE notamment) et de l'animation du vivier et des futurs potentiels.

*Marc El NOUCHI a souhaité expliquer les différences qu'il entrevoyait dans les rôles respectifs du CTPS et du CTPM « travail », pour que ces 2 instances ne se chevauchent pas et soient complémentaires dans leurs attributions respectives : les 2 structures étant indispensables au fonctionnement de l'architecture de la nouvelle organisation administrative déclinée par la REATE et la mise en place des DIRECCTE.*

Ainsi, il estimait que le CTPS a pleine compétence pour des questions générales, qui concernent l'ensemble des DIRECCTE, comme l'organisation des services, et doit s'assurer d'une cohésion partagée par cet ensemble, notamment les problématiques des règlements intérieurs de chaque CTPR, de l'action sociale et de l'harmonisation des horaires.

Sur ce dernier point, il nous précise qu'il est en attente pour fin mars d'un audit mené par Dominique LACAMBRE, pour établir une charte avec un cadrage général et des groupes de travail.

**Ce CTPS devrait être réuni en avril au mieux pour débattre de certaines questions précitées.**

*L'Unsa- Itefa a vivement regretté que la RGPP, ayant "consisté à diminuer des effectifs un peu partout", soit uniquement entrée dans le cadre d'une "logique comptable" : certains services ont disparu ou sont de moins bonne qualité, ce qui "ne crée pas d'économies", contrairement à l'objectif affiché de la RGPP.*

*L'UNSA-Itefa a insisté sur la marche forcée imposée aux agents sans explication réelle des enjeux, de cette réforme ambitieuse dans les objectifs mais sans les moyens adéquats, sur la montée d'un malaise grandissant parmi les agents des 2 filières et de toutes les catégories devant des décisions arbitraires et des conditions de travail aboutissant à une souffrance au travail, qui se répand partout.*

*Les DIRECCTE et leur mise en place en sont un exemple que nous constatons, hélas, tous les jours et à tous les niveaux : en vrac, un peu à la Prévert*

- Management supérieur inégal : entre potentat local et perte d'autonomie pour d'autres
- Relogements et déménagements
- Agglomérat de structures différentes
- Pas de pédagogie de l'écoute et de la transparence dans les décisions prises auprès des agents
- Conditions de travail aggravées et non reconnaissance des missions : le « miroir » est démontré dans les entretiens professionnels, qui manquent souvent de professionnalisme
- Rejet de l'Autre et perte des repères : qui fait quoi ? qui suis-je ?
- Souffrance au travail en désespérance et réponses insuffisantes sauf technocratiques
- Rôle des CTPR et des CHSR.

*L'UNSA- Itefa a donc insisté sur les conditions insatisfaisantes de fonctionnement des DIRECCTE pour des raisons souvent identiques, qui remonteront automatiquement au niveau du CTPS.*

**Sur point, elle souhaite appeler l'attention du délégué général sur l'urgence de réunir ce 1<sup>er</sup> CTPS, dans des délais les plus brefs compte tenu des pratiques divergentes de certaines DIRECCTE.**

L'UNSA- Itefa a laissé une fiche, que vous pouvez consulter en cliquant sur l'autre icône jointe à cet article.

**A suivre !!!**



M

N